

Rapport annuel 2010

OSEO garantie régions

Sommaire

Message du Président	4
1. Actionnariat	6
2. Organes d'Administration et de Direction.....	7
3. Chiffres clés.....	9
4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.....	10
4.1 Activité.....	10
4.2 Les faits marquants de l'année 2010	13
4.3 Perspectives 2011	14
4.4 Contrôle et gestion des risques	15
4.5 Portefeuille d'OSEO garantie régions.....	20
4.6 Commentaires sur les comptes	21
4.7 Informations légales.....	22
4.8 Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale sur le changement de nom en « OSEO Régions »	24
4.9 Augmentation de capital réservé aux salariés	25
5. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale.....	26
6. Résultats des cinq derniers exercices	31
7. Comptes sociaux et annexes.....	32
8. Rapports des Commissaires aux Comptes	46
8.1 Rapport sur les comptes annuels.....	46
8.2 Rapport sur les conventions réglementées.....	49
8.3 Rapport sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription.....	52

Message du Président



OSEO est une entreprise publique, sans équivalent en Europe, dont la mission répond à une ambition nationale de premier plan : contribuer à faire de la France un grand pays d'innovation et d'entrepreneurs. En quelques années, OSEO est devenu le bras armé de l'Etat en matière de financement de l'innovation et de la croissance des PME comme des entreprises de taille intermédiaire.

OSEO est aussi historiquement le partenaire des Régions. Les collaborations que nous entretenons avec elles pour accompagner les projets des entrepreneurs sont intenses et étroites. Notre souhait est de les renforcer encore, par exemple en dédiant les fonds régionaux non pas seulement à la garantie, mais aussi à l'innovation.

Notre réseau bénéficie d'une solide implantation dans les territoires et nos responsables régionaux disposent d'un pouvoir de décision important pour être le plus réactif possible et apporter aux entreprises les solutions les mieux adaptées à leurs projets. Le partenariat avec les Régions est décisif puisqu'il permet à OSEO de démultiplier ses interventions.

La meilleure façon de faire grandir les entreprises et d'accroître leur compétitivité est de leur faciliter l'accès aux financements, là où le poids du risque ne permet pas au marché en général de répondre de façon satisfaisante à leurs attentes.

L'action d'OSEO s'articule autour de trois métiers complémentaires qui ont en commun d'aider les entrepreneurs à prendre des risques.

- le soutien de l'innovation ;
- la garantie des financements bancaires et des interventions des organismes de fonds propres ;
- le financement des investissements et du cycle d'exploitation aux côtés des établissements bancaires.

Cette spécificité permet de proposer à l'entreprise un continuum de financements à chaque stade de son développement, depuis sa création jusqu'à sa transmission.

L'objectif est toujours le même : assurer à nos interventions le maximum d'effet d'entraînement sur les financements, tout en étant économe de la ressource publique.

2010 a été, de nouveau, une année très soutenue avec des niveaux d'activité records.

Le remarquable engagement des équipes d'OSEO a permis de soutenir plus de 80 000 entreprises. Elles ont ainsi obtenu plus de 29 milliards d'euros de financements publics et privés (+ 16 % par rapport à 2009) :

- **Innovation** : 1,9 milliard € de financements pour les projets innovants, dont les premières aides mises en place par OSEO dans le cadre du Fonds Unique Interministériel.

- **Garantie** : 9,2 milliards € de prêts garantis en faveur de l'investissement (+ 9 %), auxquels s'ajoutent 2,3 milliards € de prêts de trésorerie garantis dans le cadre du Plan de relance (- 36 %) dont l'activité a progressivement ralenti avant de s'éteindre le 31 décembre 2010.
- **Financement** : 9 milliards € de financements mis en place en partenariat avec les établissements bancaires et les organismes de fonds propres (+ 25 % par rapport à 2009), dont 2,4 milliards d'euros dans le cadre des financements « mezzanine », avec notamment les Contrats de Développement Participatifs qui renforcent le haut de bilan des entreprises.
- **Court terme** : 7,2 milliards € de créances financées (+ 8 %).

Ce haut niveau d'activité s'est développé dans des conditions de risques bien maîtrisés, ce qui est essentiel pour une entreprise comme OSEO qui travaille sur des métiers de long terme.

Aujourd'hui, la priorité d'OSEO est de contribuer à accélérer la reprise de l'activité en alimentant, en priorité, trois moteurs de croissance des entreprises que sont l'innovation, l'investissement et l'international, tout en continuant à exercer ses missions traditionnelles.

Nous y parviendrons grâce aux ressources importantes, près de 2,5 milliards d'euros, que nous a accordées l'Etat dans le cadre du programme d'investissements d'avenir porté par l'emprunt national. Cette marque de confiance renouvelée des pouvoirs publics nous permettra de stimuler la compétitivité des entreprises avec :

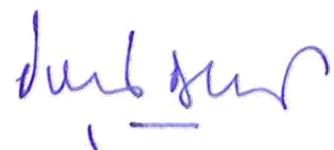
- la poursuite des Contrats de Développement Participatifs ;
- le développement des Prêts Verts Bonifiés ;
- la mise en place des projets R&D structurants des pôles de compétitivité ;
- les aides à la réindustrialisation ;
- le renforcement de la compétitivité des PME, des ETI et des filières industrielles.

La réalisation de nos objectifs sera, enfin, facilitée par la fusion en une seule entreprise, OSEO, de nos anciennes filiales (innovation, garantie et financement), intervenue fin décembre 2010. Cette simplification apportera une meilleure lisibilité de notre action à nos clients et à nos partenaires, tout en étant source de simplification et d'économies.

Il sera, en outre, proposé à l'Assemblée Générale de changer la dénomination sociale d'OSEO garantie régions en OSEO Régions.

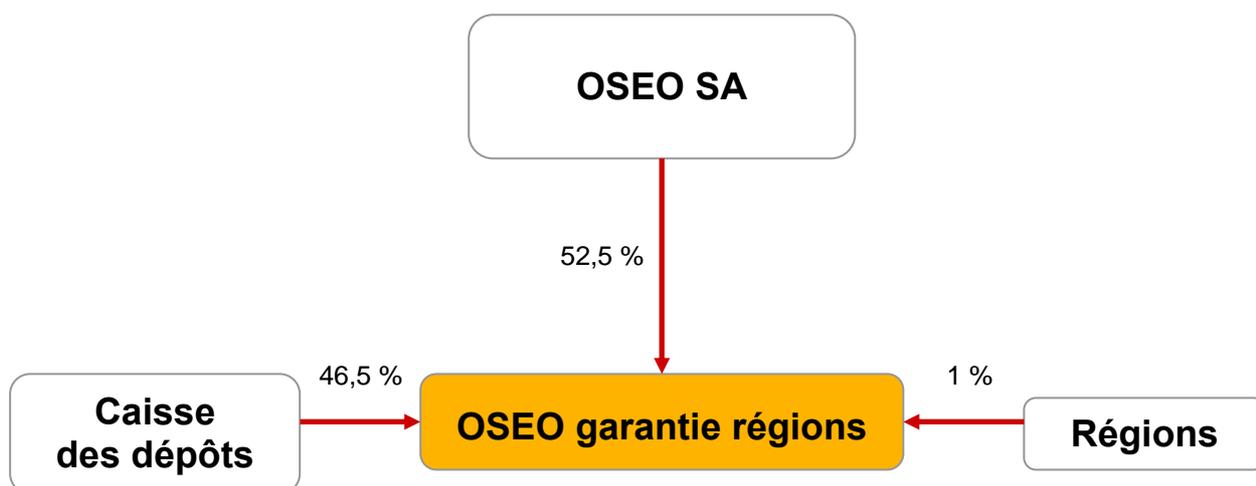
Les ambitions d'OSEO pour 2011 sont élevées, à la hauteur des espoirs que placent en nous l'Etat, les Régions et, bien sûr, les entreprises, nos clients.

Les collaborateurs d'OSEO ont une conscience aiguë de la belle mission qu'ils exercent. Leur engagement dans les Régions sera tout aussi fort en 2011.



François DROUIN
Président-Directeur général

1. Actionnariat



2. Organes d'Administration et de Direction

➤ Conseil d'Administration au 18 mars 2011

Président du Conseil d'Administration

François DROUIN

Président-Directeur général d'OSEO

Administrateurs

Jean-Michel ARNOULT

Directeur des Opérations Financières d'OSEO

Isabelle BEBEAR

Directeur Général Délégué de CDC Entreprises

Dominique CAIGNART

Directeur du Réseau Ile-de-France d'OSEO

Joël DARNAUD

Directeur Général Délégué d'OSEO

Jean-Marc DURAND

Directeur Adjoint du Pôle Exploitation d'OSEO

Véronique VEDRINE

Directeur du Réseau Sud d'OSEO

Association des Régions de France, représentée par Marie-Madeleine MIALOT ¹

Vice-présidente du Conseil Régional du Centre

Caisse des Dépôts, représentée par Éric LECOMTE

Directeur d'Etudes à la Direction du Développement Territorial

CMGM, représentée par Patrick GERION

Directeur du Pôle Financier – CEMECA – CMGM à la Fédération des Industries Mécaniques

Région Ile-de-France, représentée par Jean-Paul PLANCHOU ²

Vice-président du Conseil Régional d'Ile-de-France

Région Midi-Pyrénées, représentée par Bernard RAYNAUD

Vice-président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées

OSEO, représenté par Jean-Pierre ORCIL ³

Directeur de l'Animation du Réseau d'OSEO

¹ Désignée par l'Association des Régions de France le 23 novembre 2010 en remplacement de Jean-Marc ORGOCOZO

² Désigné par le Président du Conseil Régional d'Ile-de-France le 18 novembre 2010 en remplacement d'Agnès ROUCHETTE

³ Désigné le 7 juillet 2010 en remplacement d'Hervé PICHEVIN

Censeurs

Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

Vice-présidente du Conseil Régional de Lorraine

François LANGLOIS⁴

Délégué Général de l'Association des Régions de France (ARF)

Commissaires aux Comptes

MAZARS, représenté par Virginie CHAUVIN

PRICEWATERHOUSECOOPERS, représenté par Anik CHAUMARTIN

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

⁴A démissionné en juillet 2010

3. Chiffres-clés

(en millions €)

ACTIVITE	2009	2010
Montant des concours garantis	796	824
Création	135	168
Transmission	285	344
Développement	109	143
Renforcement de la structure financière	265	170
Répartitions par type d'interventions garanties	796	824
Crédits bancaires	795	822
Fonds propres	0	2
Court terme	0	0
Nombre d'entreprises accompagnées	3 185	2 901
Création	804	732
Transmission	769	865
Développement	395	421
Renforcement de la Structure Financière	1 217	883
Nombre de concours garantis	3 955	3 374
Montant net des risques couverts	257	254
Encours total de risque au 31 décembre	451	567

Les données n'intègrent pas le fonds géré pour compte de tiers.

(en milliers €)

COMPTES SOCIAUX	2009	2010
Actifs gérés en placements financiers	268 984	306 292
Total bilan	292 730	323 049
Fonds de garantie	254 761	270 231
Produits net bancaire	2 725	3 520
Résultat brut d'exploitation	2 000	2 605
Bénéfice net	1 327	1 731
Capitaux propres	9 956	11 688

4. Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

4.1 Activité

Malgré l'amélioration de la conjoncture économique annoncée pour 2010, l'activité d'OSEO garantie régions s'est maintenue à un niveau identique à celui de l'année 2009 (qui avait doublé par rapport à 2008).

Les projets qui s'orientaient naturellement sur le renforcement de la structure financière des entreprises en 2009 reviennent majoritairement en 2010 sur les finalités « traditionnelles » avec une prédominance des projets de transmission d'entreprises qui représentent 42% de l'activité.

Cependant, nous ne sommes toujours pas revenus à une situation « d'avant crise » puisque les projets de renforcement de la structure financière représentent encore aujourd'hui 21% de l'activité contre 6% en 2008.

Au 31 décembre 2010 depuis sa création, OSEO garantie régions s'est vu confier en gestion 280 millions d'euros de dotations (dont 33,8 millions d'euros au titre du Fonds d'assurance des Fonds Régionaux) qui ont permis de garantir plus de 3,4 milliards d'euros de crédits à des PME et TPE.

➤ Situation des fonds de garantie

(en millions €)	2010	%	2009	%
Création	168	20%	135	17%
Transmission	344	42%	285	36%
Développement	143	17%	109	14%
Renforcement de la Structure Financière	170	21%	265	33%
Total	824	100%	796	100%

➤ Montant des concours garantis par secteur d'activité

	2009 Fonds régionaux	2009 Fonds nationaux	2010 Fonds régionaux	2010 Fonds nationaux
Industrie	33,53%	34,10%	29,55%	31,80%
BTP	5,73%	6,21%	7,05%	6,44%
Commerce	17,50%	22,50%	17,15%	22,34%
Services	38,00%	30,60%	38,92%	30,56%
Tourisme	5,24%	6,71%	7,33%	8,85%

On constate une répartition globalement homogène des secteurs d'activité représentés dans les interventions des fonds nationaux et des fonds régionaux.

Entre 2009 et 2010, la répartition est restée quasiment identique avec une augmentation de la part du secteur du tourisme au détriment de l'industrie. Il faut cependant relativiser la faible baisse du secteur de l'industrie puisque les interventions sur ce secteur avaient augmenté entre 2008 et 2009 bénéficiant d'un soutien bancaire renforcé au moment de la crise financière.

➤ Activité des fonds régionaux en 2010

Fonds de Garantie	2009				2010			
	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti	Nombre de bénéficiaires	Nombre de concours	Montant d'intervention	Montant garanti
Régions Pays de la Loire	81	91	22 401 200	7 813 670	126	134	44 565 500	15 234 525
Régions Alsace	72	78	16 175 020	5 681 607	56	65	12 813 400	4 530 590
Région Aquitaine	73	82	16 328 675	5 393 630	60	64	11 950 020	4 007 857
Région Auvergne	112	124	18 322 440	6 432 804	88	97	14 338 522	5 057 308
Région Basse-Normandie	22	27	7 569 514	2 461 890	19	23	4 887 000	1 612 300
Région Bourgogne	82	141	9 062 165	3 653 698	78	79	10 046 990	4 171 933
Région Bretagne	141	180	39 563 389	13 518 286	90	111	26 887 699	9 043 680
Région Champagne-Ardenne	29	33	5 708 000	1 900 000	36	47	10 103 000	3 243 150
Région Centre	55	60	21 811 000	7 061 350	34	48	18 319 500	5 589 640
Région Corse	46	49	16 410 674	3 220 836	65	66	28 046 500	7 801 063
Région Franche-Comté	68	74	17 198 510	5 537 110	77	87	22 123 552	7 123 143
Région Haute-Normandie	79	93	18 984 000	6 652 400	79	85	15 651 500	5 481 375
Région Ile-de-France	925	1140	303 161 191	92 037 792	809	999	314 298 685	89 653 106
Région Languedoc-Roussillon	52	72	13 834 000	4 091 778	51	57	11 603 250	3 443 475
Région Limousin	94	223	12 258 843	5 357 619	60	69	9 737 000	3 821 925
Région Lorraine	204	287	52 801 832	18 482 475	128	151	37 434 737	13 094 037
Région Midi-Pyrénées	37	52	17 496 000	4 820 948	48	71	47 207 961	8 443 593
Région Nord-Pas-de-Calais	572	667	93 364 400	31 425 290	438	495	59 033 433	19 362 328
Région Provence - Alpes-Côte d'Azur	37	37	9 407 100	3 048 580	39	39	11 928 800	3 707 354
Région Picardie	42	54	18 520 315	6 487 110	32	43	12 002 000	4 208 200
Région Poitou-Charentes	47	58	11 648 697	3 264 909	41	55	9 933 317	2 944 563
Région Rhône-Alpes	303	333	53 520 386	18 833 385	430	489	91 118 486	32 096 542
Total	3173	3955	795 547 351	257 177 167	2884	3374	824 030 853	253 671 687

De manière générale l'activité des fonds s'est maintenue en 2010 sur un niveau identique à celui de 2009, même si le niveau de risque a légèrement baissé (quotité moyenne de 30% en 2010 contre 32% en 2009). Les fonds régionaux Pays de la Loire et Rhône-Alpes ont enregistré un taux de croissance de leur production d'environ 50%.

Les fonds Corse et Midi-Pyrénées, bénéficiaires d'un co-financement Feder, connaissent également une progression significative de leur production.

Compte tenu de la forte progression du fonds Rhône-Alpes, il représente avec le fonds Ile-de-France la moitié de l'activité globale des fonds régionaux sur l'année 2010.

4.2 Faits marquants de l'année 2010

➤ **Nouvelle nomination de François DROUIN en tant que Président du Conseil d'Administration de l'EPIC OSEO**

Par décret en date du 22 juillet 2010 pris en Conseil des ministres, François DROUIN a été renouvelé dans ses fonctions de Président du Conseil d'Administration de l'établissement public OSEO, sur proposition de Madame Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Pour tenir compte des dispositions de la loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière modifiant la gouvernance de l'EPIC OSEO, François DROUIN a été confirmé dans ses fonctions de Président par un décret du 27 janvier 2011.

➤ **Fusion des entités opérationnelles du groupe**

La loi n°2010-1249 de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a autorisé la fusion-absorption par la société OSEO financement des sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne. Cette opération a été décidée par les Assemblées Générales des sociétés intéressées réunies les 6 et 7 décembre 2010. OSEO financement a pris le nom de OSEO et a modifié ses statuts.

La fusion a pris effet le 31 décembre 2010, date d'entrée en vigueur du décret approuvant les statuts de la société anonyme OSEO.

Pour des raisons juridiques et pour maintenir au sein d'OSEO un lieu dédié à la gestion des missions d'intérêt général confiées par les collectivités régionales, OSEO garantie régions n'était pas intégrée dans le processus de fusion et demeure ainsi entité juridique distincte. Elle est devenue, depuis le 31 décembre 2010, filiale de la SA OSEO (à hauteur de 52 %).

➤ **Augmentation du capital de la SA OSEO**

L'augmentation de capital, qui a été décidée par l'Assemblée Générale d'OSEO financement le 7 décembre 2010 est justifiée par le développement de l'activité d'OSEO, notamment dans le cadre des mesures prises par les Pouvoirs Publics au titre du Plan de relance. Elle répondait aussi à une demande explicitement formulée par les autorités monétaires. Cette opération s'effectue en deux temps :

- une première augmentation de capital de 438 millions € (capital social + primes) réservée à l'EPIC OSEO portant la participation de l'Etat, qui a été réalisée le 10 décembre 2010 et qui a porté le capital social d'OSEO à 594 778 400 €, et,
- une seconde augmentation de capital, ouverte à l'ensemble des actionnaires de la société OSEO SA, qui devra être réalisée d'ici le 15 avril 2011 au plus tard, par délégation de l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration.

➤ **Sortie progressive du Plan de Relance en 2010**

Le dispositif Plan de Relance a pleinement joué son rôle et comme prévu s'est achevé de manière progressive au 31 décembre 2010. Cette sortie a été préparée avec l'ensemble des partenaires bancaires. En 2010, l'activité du Plan de relance a enregistré près de 1,2 milliard € d'autorisations en risque, ce qui représente un montant de financement de l'ordre de 2,3 milliards €.

➤ **Lancement de la communauté « OSEO excellence » en régions**

Créée fin 2009, la communauté « OSEO excellence », véritable ambassadrice des entreprises de croissance clientes d'OSEO, a été lancée en régions tout au long de l'année 2010. L'objectif est d'associer davantage OSEO aux entrepreneurs qui vont de l'avant en donnant la parole à cette communauté, notamment sur les objectifs et les moyens d'action d'OSEO. Elle rassemble aujourd'hui près de 2 000 entrepreneurs.

Dans le cadre des manifestations organisées en régions et à l'aide de sondages mensuels, les chefs d'entreprises ont témoigné de l'intérêt d'appartenir à cette communauté qui leur permet de tisser des liens entre eux, d'échanger et de travailler en commun.

➤ **Réorganisation structurelle d'OSEO post-fusion**

Avec la fusion juridique de ses différentes entités, la SA OSEO privilégie une organisation orientée vers la qualité du service et de la relation clients plutôt qu'une approche produits, en simplifiant de surcroît les processus de traitement des opérations. Ces orientations se matérialisent par une nouvelle organisation au siège et dans le réseau, avec trois caractéristiques principales :

- une transversalité métiers et une orientation clients accrues des Directions du siège ;
- une réorganisation fonctionnelle toujours autour de quatre pôles regroupant l'ensemble des fonctions d'OSEO ;
- une organisation des Directions de gestion des opérations (DGO) en fonction de la finalité des projets (innovation et immatériel, immobilier, matériel et court terme).

➤ **Le projet de notation financière d'OSEO**

OSEO a lancé courant 2010 son projet de notation financière qui doit lui permettre de confirmer la qualité de sa signature auprès des marchés.

4.3 Perspectives 2011

L'activité prévisionnelle des fonds régionaux est maintenue à 250 millions € pour 2011. Selon l'usage, un point devra être fait avec chaque région, de sorte à établir un bilan des actions engagées et à identifier les priorités futures.

4.4 Contrôle et gestion des risques

OSEO garantie régions bénéficie, pour l'ensemble de ses activités, des prestations fournies par sa maison mère, OSEO SA, qu'il s'agisse de ses activités d'établissement financier spécialisé ou des fonctions support et de contrôle nécessaires à sa gestion courante.

• Le contrôle interne et la maîtrise des risques du Groupe OSEO

Agréées comme établissement de crédit, OSEO SA et sa filiale OSEO garantie régions sont soumis à l'ensemble des dispositions du règlement 97-02 modifié du Comité Consultatif de la Législation et de la Réglementation Financières sur le contrôle interne.

Concernant le ratio de solvabilité réglementaire, OSEO garantie régions dispose, de la part du régulateur, d'une exemption de surveillance prudentielle sur base individuelle.

• L'organisation et le fonctionnement du contrôle interne du groupe OSEO

Le dispositif de contrôle interne recouvre, d'une part, le dispositif de contrôle permanent qui est de la responsabilité des dirigeants, du management, du Contrôleur Permanent Groupe (CPG) et des Contrôleurs Permanents, et, d'autre part, le dispositif de contrôle périodique, assuré par l'Inspection Générale - Audit d'OSEO.

- Le dispositif global de contrôle interne du Groupe OSEO est régi par une Charte de contrôle interne, qui en décrit globalement les composantes et les objectifs.
- Deux chartes spécifiques, complétées par leurs procédures d'application, organisent les travaux du Contrôle Permanent du Groupe, d'une part, et de l'Inspection Générale – Audit, d'autre part. Elles ont été validées par le Comité Exécutif, approuvées par le Président-Directeur Général, présentées au Comité d'Audit, puis diffusées en novembre 2008.
- Le dispositif de contrôle permanent désigne l'ensemble des procédures, des systèmes et des contrôles mis en œuvre par un établissement de crédit pour garantir la conformité de ses opérations, le respect des lois et des règlements, des règles de place et de la déontologie, ainsi que la maîtrise des risques de toute nature auxquels il est exposé.
- Il correspond aux dispositifs décrits à l'article 6a) du règlement 97-02 modifié. Il comprend notamment les systèmes décrits aux titres II, III, IV et V du règlement, relatifs au contrôle des opérations et des procédures internes, à l'organisation comptable et du traitement de l'information, aux systèmes de mesure des risques et des résultats, aux systèmes de surveillance et de maîtrise des risques.
- Au titre du contrôle périodique, l'Inspection Générale - Audit a pour rôle de vérifier la qualité et le bon fonctionnement du dispositif de contrôle permanent. Elle ne définit ni ne gère ce dispositif, mais contribue à son amélioration par les recommandations qu'elle formule. Cette responsabilité correspond aux dispositions prévues à l'article 6b) du règlement 97-02 modifié.
- Les instances impliquées dans le contrôle interne sont le Comité d'Audit d'OSEO et deux comités spécifiques : le Comité de Coordination du Contrôle Permanent et le Comité de Contrôle Interne.

👉 Le contrôle permanent

Il s'exerce à deux niveaux.

Le premier niveau du contrôle permanent repose sur l'ensemble des intervenants en charge de tâches opérationnelles et/ou de responsabilités fonctionnelles. Il leur appartient, au premier chef, de veiller à la bonne exécution des tâches et à la maîtrise rigoureuse des risques relevant de leur domaine d'activité. Cela requiert :

- le respect vigilant d'un certain nombre de principes : une organisation claire reposant sur des procédures documentées, sécurisées et vérifiables, l'indépendance des différentes fonctions, d'engagement - ordonnancement, de comptabilisation –de paiement et de contrôle, la disposition d'une information pertinente, objective et vérifiable.
- la mise en œuvre d'outils de suivi et de pilotage permettant de justifier de la bonne maîtrise des activités prises en charge dans le cadre des compétences déléguées.

Le deuxième niveau du contrôle permanent est assuré par des agents exclusivement dédiés à cette fonction pour chaque entité d'OSEO. Les contrôles permanents s'exercent en continu.

La fonction de contrôleur permanent est indépendante des métiers opérationnels (il n'effectue aucune opération commerciale, financière ou comptable) et du contrôle périodique.

Si la taille d'une unité ou le niveau de ses risques ne justifie pas la création d'un emploi de contrôleur permanent à plein temps, le responsable de cette unité trouve une prestation de contrôle permanent auprès de sa Direction de tutelle ou du Contrôle Permanent Groupe. Le contrôle permanent est placé sous la responsabilité du Contrôleur Permanent Groupe (CPG), directement rattaché au Président-Directeur général.

Le Contrôleur Permanent Groupe assure la cohérence et l'efficacité du contrôle permanent. A ce titre, il coordonne l'activité de l'ensemble des contrôleurs permanents et des correspondants du groupe. Il contribue à harmoniser les méthodologies de vérification, les rapports et les préconisations de la filière. Il élabore un plan annuel de contrôle permanent et, après sa validation par le Comité de Contrôle Interne, se charge de sa mise en œuvre.

Il assure également, pour l'ensemble du groupe, la lutte contre le blanchiment des capitaux et le contrôle de la conformité. Dans le cadre de cette dernière fonction, il veille au respect des réglementations et normes propres aux métiers d'OSEO.

Il est également chargé de mesurer le risque induit par les nouveaux produits en donnant un avis écrit sur leur conformité.

- La Charte et les procédures du contrôle permanent

La Charte du contrôle permanent d'OSEO précise les objectifs et la méthodologie des contrôles.

Un plan de contrôle annuel, déterminé en liaison avec les contrôleurs permanents des unités opérationnelles et en collaboration entre les Directions opérationnelles et le Contrôleur Permanent Groupe, définit le périmètre et la fréquence des vérifications à opérer. Le Contrôleur Permanent Groupe fait valider ce plan par le Comité de Contrôle Interne.

Les contrôles donnent lieu à une note de synthèse, des notes techniques et éventuellement des préconisations à mettre en œuvre dans un délai fixé entre les parties.

Un outil informatique a été mis en place en 2010 pour gérer les préconisations, assurer leur suivi auprès des directions concernées et produire des reportings.

- La synthèse annuelle sur l'évolution du dispositif

Le rapport sur le contrôle interne, la mesure et la surveillance des risques, est soumis chaque année, par la Direction Générale, à l'approbation des différentes instances de surveillance. Il est ensuite transmis à l'Autorité de Contrôle Prudentiel, organe de contrôle national de la profession.

Les principales évolutions du dispositif de contrôle interne y sont retracées, qu'il s'agisse des risques de crédit, de marché, de ceux relatifs à l'établissement des comptes ou aux risques opérationnels (y compris en matière de sécurité des systèmes d'information).

Le dispositif de lutte anti-blanchiment et anti-terroriste y est également décrit. Il est régulièrement audité et mis à jour en fonction des directives nationales et européennes, pour l'ensemble des métiers d'OSEO.

Au titre de l'année 2010, les vérifications du contrôle permanent ont concerné l'ensemble des métiers d'OSEO, dont certaines des fonctions prestataires d'OSEO garantie régions.

Elles ont ainsi porté sur le métier de la garantie, ainsi que plusieurs directions opérationnelles du siège.

Elles ont porté globalement, par des contrôles sur pièces, sur le respect des procédures, la gestion et la conformité des opérations, la qualité des données, la sécurité ou la confidentialité de processus de gestion ou de traitements informatiques, la formalisation des contrôles de premier niveau, le suivi des préconisations et des recommandations de l'Inspection Générale – Audit.

Le contrôle périodique

Le fonctionnement de l'Inspection Générale - Audit (IGA), en charge du contrôle périodique d'OSEO, s'appuie sur les principes et processus suivants :

- La Charte d'audit décrit la finalité, les pouvoirs, les responsabilités et l'organisation de l'IGA ainsi que les règles générales applicables au contrôle périodique. Elle est complétée par une procédure qui définit les relations qu'entretiennent l'IGA et les unités vérifiées, au cours d'une mission.
- Un plan d'audit annuel et pluriannuel, qui repose sur l'organisation d'OSEO et l'organigramme qui la retranscrit, planifie le contenu et le périmètre des missions de l'IGA, dans l'objectif de couvrir l'intégralité des activités dans un délai maximal de quatre ans.
 - Le rythme des missions est déterminé, pour chaque domaine, par son niveau de risque combiné à une fréquence d'audit.
 - Le plan d'audit annuel est validé par le Président-Directeur général ainsi que par le Comité d'Audit.
- Un référentiel décrit le fonctionnement de l'IGA et les méthodologies mises en œuvre, qui combinent des contrôles sur place et/ou sur pièces et aboutissent à des constats dont découlent des recommandations. Les missions sont centrées sur l'analyse des composantes du dispositif de contrôle permanent du domaine audité et l'évaluation des niveaux de risques, par référence à l'article 6 b) du règlement 97-02 modifié.
- Un rapport conclut la mission, complété par une liste de recommandations. Celles-ci sont mises en œuvre par les unités auditées, sous la responsabilité de leur management. Celui-ci déclare périodiquement à l'IGA, lors des trois suivis annuels

qu'elle réalise, leur niveau d'avancement et doit pouvoir justifier de leur complète réalisation.

Une mission n'est clôturée que lorsque l'intégralité de ses recommandations a été mise en œuvre.

Un outil de gestion des recommandations, de suivi de leur mise en œuvre et de reporting, a été mis en place en 2010.

Au titre de l'année 2010 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, ainsi que des filiales. Trois campagnes du suivi de la mise en œuvre des recommandations ont également été effectuées, en février, juin et octobre. Une vérification particulière a porté sur la fiabilité des réponses apportées aux suivis et a confirmé leur fiabilité.

Les perspectives 2011

Le plan de contrôle permanent prévoit que des vérifications soient menées dans l'ensemble des métiers d'OSEO (innovation, garantie et financement), ainsi que dans plusieurs directions du siège. Elles porteront sur l'application des procédures, la réalisation des contrôles de premier niveau, la qualité des données, la sécurité des traitements, la mise en œuvre des préconisations et des recommandations...

Par ailleurs, le Contrôle Permanent Groupe coordonnera la mise à jour, par les directions opérationnelles, de leur Système de Pilotage des Risques (SPR).

Le plan d'audit de l'Inspection Générale – Audit prévoit, en 2011, la réalisation de missions qui concerneront soit globalement plusieurs directions, soit certaines de leurs activités. Des vérifications porteront également sur deux directions de réseau. Dans le même temps, trois campagnes seront lancées auprès de l'ensemble des directions, pour mesurer la mise en œuvre des recommandations, et la fiabilité des réponses fera l'objet d'un audit spécifique.

Des projets seront également lancés en 2011 pour renforcer le dispositif de contrôle interne d'OSEO. Ils concerneront le développement du contrôle permanent dans les fonctions de front et middle-office, la gestion des risques opérationnels et la mise en place d'une filière "Risques".

Le contrôle interne et la maîtrise des risques d'OSEO garantie régions

Pour le contrôle interne et la maîtrise des risques inhérents à ses activités, OSEO garantie régions bénéficie de l'ensemble des dispositifs mis en place par sa maison mère, OSEO SA.

Les risques

La surveillance des risques mise en place par OSEO SA, pour ses activités et celles de sa filiale, est effectuée à trois niveaux distincts :

- La Direction des Financements définit une politique d'octroi de la garantie par l'intermédiaire du réseau. Celle-ci est régulièrement actualisée, en détaillant notamment les délégations de décision attribuées aux échelons régionaux.

L'Outil d'Aide à la Décision (OAD) attribue, sur ce segment, deux notes : celle de la contrepartie et celle du projet, qui mesure l'impact de l'investissement sur la contrepartie. Il assure une gestion informatisée de l'ensemble de ces notations.

- La Direction de la Gestion Actif Passif et des Opérations Structurées, qui a la charge de l'estimation de la gestion du capital réglementaire et économique, calcule et met à jour le potentiel d'engagements permis par les dotations annuelles reçues des Pouvoirs Publics, en y associant une probabilité de pertes. Les engagements sont fixés chaque année de manière à ce que le budget risques détermine le budget activité.

La Direction suit également les engagements et le rythme de production de l'ensemble du portefeuille de garantie. Elle surveille l'évolution de la valeur en risque du portefeuille de garantie afin d'en assurer la solvabilité. Elle simule au moyen de son modèle ALM les flux d'écoulement du passif dans son scénario, afin d'en déduire les maturités auxquelles il est possible de placer l'actif, et calcule la « fair value » des contentieux futurs.

- Par ailleurs, OSEO effectue un contrôle de l'activité et des risques de sa filiale OSEO garantie régions, en étant représenté à son Conseil d'Administration par la Direction Générale ou par des personnes qualifiées.

Le contrôle permanent

Le Contrôle Permanent Groupe a réalisé les vérifications inscrites au plan annuel et qui ont concerné indirectement OSEO garantie régions (gestion des opérations, processus de comptabilisation, ALM, analyse des contrôles de premier niveau...).

En matière de risques opérationnels, et ainsi que le prévoit le règlement 97-02 modifié, une limite a été fixée par l'organe exécutif pour OSEO garantie régions, puis portée à la connaissance du Comité d'Audit.

Les projets qui seront lancés en 2011 pour faire évoluer le dispositif de contrôle interne d'OSEO (et plus particulièrement la gestion des risques opérationnels et la mise en place d'une filière "Risques") viendront renforcer la qualité des prestations rendues à OSEO garantie régions et la maîtrise des risques inhérents à son activité.

Le contrôle périodique

Au titre de l'année 2010 et dans le cadre de son plan d'audit, l'Inspection Générale – Audit a réalisé plusieurs missions qui ont concerné indirectement les activités d'OSEO garantie régions. Elles ont porté sur des Directions du siège ou du réseau, pour tout ou partie de leurs activités, et ont concerné plus particulièrement quelques processus comptables du métier de la garantie, la Direction des Systèmes d'Information, concernant le Plan de Continuité d'Activités (PCA), le Contrôle Permanent Groupe, pour les dispositifs et les contrôles mis en place. Pour l'ensemble de ces missions, une attention particulière a été portée aux éléments constituant le dispositif de maîtrise des risques et de contrôle permanent de ces unités.

En matière d'audit externe, la mission engagée fin 2009 par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) a concerné spécifiquement l'évaluation quantitative des risques dans l'activité de garantie et le risque de crédit. Elle s'est conclue en 2010 par une lettre de suite du Secrétariat Général de l'ACP complétée par des recommandations qui seront mises en œuvre.

4.5 Portefeuille d'OSEO garantie régions

Les fonds confiés à OSEO garantie régions en couverture des risques souscrits sont portés au bilan de cette société, alors que son activité de garantie est décrite au niveau de ses engagements hors bilan.

➤ Le portefeuille « Fonds propres »

Le portefeuille de titres « Fonds propres » de la société s'élève à 5,7 millions d'euros au 31 décembre 2010 ; il était de 6,7 millions d'euros à la fin de l'exercice précédent. Il est essentiellement constitué de certificats de dépôts. Le renouvellement des tombées a représenté 29 millions d'euros d'achats de nouveaux certificats de dépôts.

➤ Le portefeuille « Fonds de garantie »

Le montant du portefeuille « Fonds de garantie » s'établit au 31 décembre 2010 à 253,9 millions d'euros en valeur au bilan, soit une augmentation de 56 millions d'euros par rapport à la fin de l'année précédente. Cette augmentation est due, à hauteur de 35 millions d'euros, à un accroissement des ressources disponibles au titre des fonds de garantie et, à hauteur de 21 millions d'euros, par le réinvestissement sous forme de titres d'une partie des liquidités qui étaient restées disponibles dans l'attente d'une détermination fine du passif à adosser. En dehors des renouvellements de certificats de dépôts, les achats ont porté essentiellement, comme les années précédentes, sur des obligations émises par des sociétés foncières et des organismes internationaux, émetteurs bénéficiant tous de la meilleure notation des agences (AAA). La durée moyenne résiduelle de ces titres est de 6,8 années. Le portefeuille d'obligations atteint désormais 210 millions d'euros, soit 83 % du portefeuille total. L'intégralité des actifs du portefeuille « Fonds de garantie » est classée en « titres d'investissement », c'est-à-dire qu'ils sont destinés à être portés jusqu'à leur terme.

➤ La notation du portefeuille

Au total, la répartition par notation du portefeuille, en valeur au bilan, présentée ci-dessous confirme la qualité des signatures sur lesquelles sont investis les capitaux de la société :

- 76 % notées AAA
- 5 % notées AA2
- 5 % notées AA3
- 14 % notées A1

4.6 Commentaires sur les comptes

Le produit net bancaire qui se compose d'une part de produits financiers, en rémunération des fonds propres et des fonds de garantie, et d'autre part des commissions sur les risques garantis est passé de 2 726 milliers € à 3 520 milliers €. Cette progression provient :

- des commissions de garantie qui augmentent d'environ 40 % à 2 783 milliers € en raison de l'évolution des encours de risque utilisés qui progressent de 361 millions € à 471 millions € au 31 décembre 2010,
- des produits financiers qui progressent de 33 % à 713 milliers €. Ils sont eux-mêmes composés :
 - de la rémunération des placements adossés aux fonds propres de la société pour 95 milliers € en retrait par rapport à 2009 en raison d'une exposition importante sur des actifs à court terme plus faiblement rémunérateur cette année. A hauteur de 38% ils sont composés de certificats de dépôt d'une durée inférieure à 18 mois, pour 56% de trésorerie disponible et pour le solde d'obligations. Le rendement du portefeuille est en forte baisse par rapport à 2009 et au budget en raison des conditions de rémunération à court terme qui sont près de 40% inférieures aux hypothèses budgétaires.
 - de la rémunération de la société égale à 10% des produits financiers adossés aux fonds de garantie (617 000 €). La structure du portefeuille adossé aux fonds de garantie s'est encore renforcée au profit d'obligations classées en titres d'investissement. Cette classe d'actifs dont la durée de vie est supérieure à 18 mois au moment de l'acquisition représente maintenant près de 75% du portefeuille. La progression du volume d'actifs obligataires par rapport au budget permet de compenser la faiblesse de la rémunération des actifs à court terme et ainsi d'obtenir une rémunération globale en hausse par rapport au budget.

Les frais généraux en progression de 26 % s'élèvent à 915 milliers €. Ils correspondent principalement aux facturations des prestations de services réalisées par OSEO garantie pour le compte de OSEO garantie régions, cette dernière ne disposant pas de moyens propres.

Le résultat brut d'exploitation s'élève donc à 2 605 milliers € contre 2 000 milliers € au 31 décembre 2009.

Enfin, après impôt le résultat est de 1 731 milliers € contre 1 327 milliers € en 2009.

En ce qui concerne les fonds de garantie, les charges contentieuses de l'année s'élèvent à 18,1 millions € contre 8,5 millions € en 2009. Les encours douteux compromis qui s'élèvent à 39,3 millions € sont couverts à près de 83%

Le solde des fonds de garantie après enregistrement des dotations de l'année pour 25 millions €, de la charge contentieuse et des produits, imputés aux fonds, représente un solde comptable de 270 millions €.

Application du Décret n° 2008-1492 du 30 décembre 2008

En application du décret n°2008-1492 du 30 décembre 2008, relatif à la publication de la décomposition à la clôture des deux derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (art D.441-4 du Code de Commerce), OSEO garantie régions ne possède aucune dette fournisseur au 31 décembre 2010.

4.7 Informations légales

• Conventions signées en 2010 au titre des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce

En 2010, aucune convention relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce n'est recensée.

• Les mandats des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale au titre de l'exercice 2010

Président du Conseil d'Administration

François DROUIN

- *Président Directeur général de l'EPIC OSEO, de la SA OSEO et d'OSEO innovation*
- *Président du Directoire d'OSEO financement*
- *Président du Conseil d'Administration d'OSEO garantie*
- *Administrateur de l'IFRI⁵*

Administrateurs

Jean-Michel ARNOULT

- *Directeur des Opérations Financières d'OSEO*
- *Président Directeur général de la « Compagnie auxiliaire OSEO »*

Isabelle BEBEAR

- *Directeur Général Délégué de CDC Entreprises*

Dominique CAIGNART

- *Directeur du Réseau Ile-de-France d'OSEO*
- *Membre du Conseil de Surveillance de l'Agence Régionale Développement de la Région Ile-de-France*

Joël DARNAUD

- *Directeur Général Délégué de l'EPIC OSEO, de la SA OSEO et d'OSEO innovation*
- *Membre du Directoire d'OSEO financement*
- *Directeur Général d'OSEO garantie*
- *Président du Conseil de Surveillance d'OSEO Bretagne*
- *Président du Conseil d'Administration d'Avenir Tourisme*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration d'Avenir Entreprises Investissement*
- *Représentant permanent d'OSEO financement au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)⁶*
- *Administrateur de l'Agence Pour la Création d'Entreprise (APCE)*

Jean-Marc DURAND

- *Directeur Adjoint du Pôle Exploitation d'OSEO*
- *Administrateur d'OSEO Bretagne, d'Avenir Entreprises Investissements SA et d'Avenir Tourisme*

Véronique VEDRINE

- *Directeur du Réseau Sud d'OSEO*
- *Membre du Conseil de Surveillance d'ACTIELEC TECHNOLOGIES*

⁵ Depuis mars 2010

⁶ Jusqu'au 4 février 2011

Association des Régions de France, représentée par Marie-Madeleine MIALOT

- *Vice-Présidente du Conseil Régional du Centre, chargée de l'économie et de l'emploi, de l'agriculture, de l'artisanat et de l'économie solidaire*

Caisse des Dépôts, représentée par Éric LECOMTE

- *Directeur d'Études à la Direction du Développement Territorial*
- *Membre du Conseil de Surveillance d'Eco Delta Développement*
- *Administrateur au Conseil d'Administration de SEML GEDIA*
- *Représentant de la CDC à l'Assemblée Générale de CENTREST, de LORDEX SA, de PICARDEX SA (ex. SDR Picardie) et de SEML GEDIA*

CMGM, représentée par Patrick GERION

- *Directeur Général de la CMGM et de CEMECA*
- *Directeur du Pôle Financier – CEMECA – CMGM à la Fédération des Industries Mécaniques*

Région Ile-de-France, représentée par Jean-Paul PLANCHOU

- *Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France, chargé du développement économique, de l'emploi, des nouvelles technologies de l'information et de la communication, du tourisme, de l'innovation et de l'économie sociale et solidaire*

Région Midi-Pyrénées, représentée par Bernard RAYNAUD

- *Vice-Président du Conseil Régional de Midi-Pyrénées, chargé de l'emploi, de l'innovation et du développement économique*
- *Administrateur de Midi-Pyrénées Innovation (MPI)*
- *Administrateur de Midi-Pyrénées Croissance (MPC)*
- *Administrateur de Sud Ouest Capital Risque Innovation (SOCRI)*
- *Administrateur de la Société de Réindustrialisation du Bassin de Decazeville (SORID)*
- *Représentant titulaire de la Région à l'Incubateur Entreprises Innovantes*
- *Représentant titulaire de la Région au Comité de Gestion de l'IRDI*

OSEO, représenté par Jean-Pierre ORCIL

- *Directeur de l'Animation du Réseau d'OSEO*
- *Membre du Conseil de Surveillance d'OSEO Bretagne*
- *Administrateur au Conseil d'Avenir Tourisme*
- *Membre du Comité Consultatif du FCPR AE1*
- *Représentant permanent d'OSEO au Conseil d'Administration de GRAS SAVOYE AUXI-ASSURANCE*

Censeurs

Marie-Thérèse GANSOINAT-RAVAINE

- *Vice-Présidente du Conseil Régional de Lorraine*

François LANGLOIS⁷

- *Délégué Général de l'Association des Régions de France*

Directeur Général

Arnaud CAUDOUX

- *Directeur Général Délégué de l'EPIC OSEO⁸, de la SA OSEO et d'OSEO garantie*
- *Membre du Directoire d'OSEO financement*
- *Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de l'IFCIC*
- *Représentant permanent d'OSEO garantie au Conseil d'Administration de la SIAGI*
- *Représentant permanent de la SA OSEO au Conseil d'Administration de l'Association Française des Sociétés Financières (ASF)⁹*

⁷ A démissionné en juillet 2010

⁸ Jusqu'au 29 mars 2011

⁹ Depuis le 4 février 2011 en remplacement de Joël DARNAUD

● Rémunérations des mandataires sociaux

Au titre de leurs mandats exercés au sein d'OSEO garantie régions, les mandataires sociaux n'ont perçu aucune rémunération au cours de l'exercice.

Néanmoins, au titre de leurs mandats exercés au sein de la SA OSEO, ils ont perçu les sommes suivantes :

(En euros)

Nom	Titre	Rémunération	Rémunération	Avantages	TOTAL
		fixe	variable	en nature	
François Drouin	Président Directeur Général de la SA OSEO	333 956,76 €	148 498,56 €		482 455,32 €
Arnaud Caudoux	Directeur Général Délégué de la SA OSEO	169 484,76 €	36 426,23 €	5.261,86 €	211 172,85 €

Les mandataires sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence au titre des mandats qu'ils exercent au sein des sociétés du groupe.

4.8 Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur le changement de nom en « OSEO Régions »

➤ Eléments de contexte

Dans le cadre d'une opération de fusion qui a pris effet le 31 décembre 2010, OSEO garantie qui détient plus de 52% du capital d'OSEO garantie régions, a été absorbée avec d'autres entités opérationnelles du groupe OSEO (OSEO innovation et OSEO bretagne), par la société OSEO financement. Il est rappelé qu'OSEO financement détenait près de 60% d'OSEO garantie.

Les Assemblées Générales des sociétés concernées se sont réunies les 6 et 7 décembre 2010 pour décider de cette fusion. L'Assemblée Générale de la société absorbante OSEO financement a par ailleurs modifié ses statuts et changé sa dénomination sociale en OSEO.

Pour des raisons juridiques et réglementaires et pour maintenir au sein d'OSEO un lieu dédié à la gestion des missions d'intérêt général confiées par les collectivités régionales, OSEO garantie régions n'a pas été intégrée dans le processus de fusion et demeure ainsi une entité juridique distincte.

OSEO garantie régions est devenue ainsi une filiale de la SA OSEO depuis le 31 décembre 2010.

➤ **Motifs du changement de nom**

Ce changement de dénomination sociale en OSEO Régions est cohérent avec la fusion qui a été réalisée pour répondre à des objectifs de simplicité, d'efficacité et de visibilité des interventions du groupe. Il est aussi en ligne avec le changement de nom d'OSEO financement en OSEO, devenue désormais sa maison mère.

➤ **Proposition du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire**

Le Conseil d'Administration invite l'Assemblée Générale Extraordinaire à approuver le changement de dénomination sociale d'OSEO garantie régions en OSEO Régions ainsi que les nouveaux statuts de la société qui découlent de cette modification.

4.9 Augmentation de capital réservée aux salariés

Conformément à l'article L225-129-6 du Code de commerce, il est présenté à l'Assemblée Générale, dans sa forme extraordinaire, un projet de résolution proposant une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions prévues aux articles L3332-18 à L3332-24 du Code du travail.

Cette obligation s'impose à la société tous les trois ans si, au vu du rapport présenté à l'Assemblée Générale par le Conseil d'Administration, les actions détenues par le personnel représentent moins de 3 % du capital. Cette obligation s'applique même lorsque la société n'a pas de salarié. A ce jour, une résolution est prévue en ce sens afin de respecter cette obligation légale.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de statuer sur un projet de résolution tendant d'un part à déléguer au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires à cette augmentation de capital, d'autre part à supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires.

Compte tenu de l'absence de salariés au sein de la société, il est proposé à l'Assemblée Générale Extraordinaire de rejeter cette résolution.

5. Résolutions soumises à l'Assemblée Générale

• Résolutions présentées à l'Assemblée Générale statuant dans la forme ordinaire

➤ Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes sociaux au 31 décembre 2010 tels qu'ils sont présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent ou mentionnées aux dits rapports.

➤ Deuxième résolution

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2010 de la façon suivante :

	Euros
Bénéfice net 2010	1 731 059,37
Report à nouveau	4 288,01
Montant à répartir	1 735 347,38
Réserve légale	86 552,97
Autres réserves	1 645 000,00
Le solde étant reporté à nouveau	3 794,41

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2010 de 1 735 347,38 € en réserve légale de 86 552,97 €, 1 645 000 € en réserve libre et pour le solde, soit 3 794,41 € en report à nouveau.

➤ Troisième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires prend acte et approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées aux articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

➤ Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de François DROUIN pour une durée de cinq ans, soit à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la société anonyme OSEO en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Joël DARNAUD pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Véronique VÉDRINE pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Jean-Marc DURAND pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de la Région Ile-de-France pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de l'Association des Régions de France pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Onzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de la Région Midi-Pyrénées pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Douzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de Dominique CAIGNART pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Treizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur de la Caisse des Dépôts pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Quatorzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat d'administrateur d'Isabelle BEBEAR pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Quinzième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Région Alsace en qualité d'administrateur de pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Seizième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Région Pays de la Loire en qualité d'administrateur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Dix-septième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Région Rhône-Alpes en qualité de censeur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

Dix-huitième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme la Région Lorraine en qualité de censeur pour une durée de cinq ans, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2015.

➤ Dix-neuvième résolution

Conformément à la réglementation en vigueur et aux statuts d'OSEO garantie régions, le contrôle de la société est exercé par un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Commissaires aux Comptes titulaire du cabinet MAZARS, dont le siège est sis au N° 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie, pour une durée de six exercices. Ses fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

➤ Vingtième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle le mandat de Commissaires aux Comptes suppléant de Monsieur Franck BOYER - N° 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis – 92400 Courbevoie, pour une durée de six exercices. Ses fonctions expireront à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

➤ Vingt et unième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité et autres.

● Résolutions présentées à l'Assemblée Générale statuant dans la forme extraordinaire

Résolutions relatives au changement de dénomination sociale en « OSEO Régions »

➤ Vingt deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de changer la dénomination sociale de la société OSEO garantie régions en OSEO Régions.

➤ Vingt troisième résolution

En conséquence de l'adoption de la résolution qui précède, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier l'article 3 des statuts de la société. Celui-ci est rédigé dorénavant comme suit :

« La dénomination sociale de la société est « OSEO Régions ».

Vingt quatrième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de publicité et d'enregistrement des nouveaux statuts, y compris tous dépôts au greffe du Tribunal de Commerce de Créteil.

Résolutions relatives à l'augmentation de capital réservée aux salariés

Vingt cinquième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, et agissant pour se conformer aux dispositions de l'article L.225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce et aux articles L.3332-18 à L3332-24 du Code du travail, délègue au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social en numéraire, en une ou plusieurs fois sur ses seules délibérations, d'un montant maximum de 3 % réservée aux salariés de la société OSEO garantie régions dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise ou d'un plan d'épargne groupe.

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de supprimer, en faveur de ces salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles à émettre dans le cadre de la présente décision et de renoncer à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette décision.

La présente délégation est donnée au Conseil d'Administration pour une durée de vingt quatre mois à compter de ce jour.

Tous pouvoirs seraient conférés au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre la décision de l'Assemblée Générale dans les conditions légales et réglementaires.

Vingt sixième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir tous dépôts et formalités de publicité légale.

6. Résultats financiers des cinq derniers exercices

Résultats financiers des cinq dernières années au 31 décembre 2010

(Art. 133,136 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

(en milliers d'euros)

NATURE DES INDICATIONS	2006	2007	2008	2009	2010
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital	4 800	4 800	4 800	4 800	4 800
Nombre d'actions émises	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
RESULTAT GLOBAL DES OPERATIONS EFFECTIVES					
Produit brut d'exploitation (PNB depuis 2000)	1 329	1 975	2 572	2 726	3 520
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	773	1 298	1 931	2 001	2 605
Impôt sur les bénéfices	241	430	644	674	874
Résultat net	518	858	1 287	1 327	1 731
Montant des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
RESULTAT DES OPERATIONS REDUIT A UNE SEULE ACTION (en euros)					
Bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	2,22	3,62	5,36	5,53	7,21
Résultat net	2,16	3,57	5,36	5,53	7,21
Dividende versé à chaque action	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PERSONNEL					
Nombre de salariés au 31 décembre	0	0	0	0	0
Nombre de salariés équivalent temps plein au 31 décembre	0	0	0	0	0
Montant de la masse salariale	0	0	0	0	0
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	0	0	0	0	0

7. Comptes sociaux et Annexes

➤ Bilan au 31 décembre 2010 (en €)

ACTIF	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
CAISSE, BANQUES CENTRALES , C.C.P.			
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	1	745 154	743 174
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	2	42 289 212	61 498 299
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	1	263 258 569	206 743 042
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE		0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME		0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES			
CREDIT BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT			
LOCATION SIMPLE			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		4 000	4 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
CAPITAL SOUSCRIT NON VERSE			
ACTIONS PROPRES			
AUTRES ACTIFS	3	16 662 469	23 627 674
COMPTES DE REGULARISATION	4	90 199	114 697
TOTAL DE L'ACTIF		323 049 603	292 730 886

➤ Bilan au 31 décembre 2010 (en €)

PASSIF	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT			
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE			
AUTRES PASSIFS	5	7 361 462	6 800 086
COMPTES DE REGULARISATION	6	1 174 780	1 009 543
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8	32 593 906	20 202 536
DETTES SUBORDONNEES			
FONDS DE GARANTIE	7	270 231 401	254 761 725
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX (FRBG)			
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	9	11 688 054	9 956 996
- CAPITAL SOUSCRIT		4 800 000	4 800 000
- PRIMES D'EMISSION		612 417	612 417
- RESERVES		4 540 290	3 198 947
- ECARTS DE REEVALUATION			
- REPORT A NOUVEAU (+/-)		4 288	18 761
- RESULTAT DE L'EXERCICE (+/-)		1 731 059	1 326 871
TOTAL DU PASSIF		323 049 603	292 730 886

👉 Hors bilan au 31 décembre 2010

HORS-BILAN	31/12/2010	31/12/2009
ENGAGEMENTS DONNES		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	606 673 327	474 443 539
ENGAGEMENTS SUR TITRES		
ENGAGEMENTS RECUS		
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT		
ENGAGEMENTS DE GARANTIE		
ENGAGEMENTS SUR TITRES		

Comptes de résultats au 31 décembre 2010

	NOTE	31/12/2010	31/12/2009
+ Intérêts et produits assimilés	11	3 524 161	2 578 724
- Intérêts et charges assimilées			
+ Revenus des titres à revenu variable			
+ Commissions produits		0	150 000
- Commissions charges			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation			
+/- Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés		0	15
+ Autres produits d'exploitation bancaire		3 103	2 090
- Autres charges d'exploitation bancaire		7 568	4 892
PRODUIT NET BANCAIRE		3 519 696	2 725 937
- Charges générales d'exploitation	12	914 554	725 195
- Dotation aux amortissements et aux provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles			
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		2 605 142	2 000 742
+/- Coût du risque			
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 605 142	2 000 742
+/- Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		2 605 142	2 000 742
+/- Résultat exceptionnel			
- Impôt sur les bénéfices		874 083	673 871
+/- Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		1 731 059	1 326 871

Annexe comptable

Les comptes annuels ont été établis et sont présentés conformément aux dispositions du règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les comptes de OSEO garantie régions sont consolidés par la méthode de l'intégration globale dans les comptes d'OSEO.

• Règles de présentation et d'évaluation

➤ Présentation des comptes

Le compte de résultat est présenté comme les exercices précédents en distinguant :

- l'activité défiscalisée des fonds de garantie gérés par OSEO garantie régions;
- l'activité fiscalisée de OSEO garantie régions présentée selon les normes du CRC 2000-03 qui ne reprend donc ni les produits ni les charges des fonds de garantie. Cette présentation se caractérise principalement par l'insertion dans le format du compte de résultat de cinq soldes intermédiaires de gestion obligatoires.

➤ Principes comptables retenus pour l'évaluation du portefeuille

Les opérations portant sur les titres sont comptabilisées conformément aux dispositions de l'instruction 94-07 de la Commission Bancaire.

- **Mode de calcul des surcotes et décotes** : Depuis le 1^{er} janvier 2007, OSEO garantie régions comptabilise l'étalement des surcotes et décotes sur les titres de placement et les titres d'investissement selon la méthode actuarielle sur la durée restant à courir des titres.
- **Evaluation des titres de placement** : les titres de placement cotés sont évalués à la clôture de l'exercice au cours de fin décembre. Les titres non cotés sont évalués à partir de la quote-part de situation nette. Depuis le 1^{er} janvier 2007, OSEO garantie régions a opté pour la comptabilisation et l'étalement des surcotes et décotes en utilisant la méthode actuarielle sur la durée restant à courir des titres (CRB 90-01, art 6).

➤ Méthode d'évaluation des actifs immobilisés

Les actifs immobilisés se décomposent entre :

- **Immobilisations incorporelles** : logiciels acquis, développés ou en cours de développement.
Les coûts des développements informatiques entrepris dans le cadre de la refonte du système d'information ont fait l'objet d'une comptabilisation partielle en immobilisations, selon la norme CNC (document 66 - avril 1987). L'amortissement économique qui s'y rattache est constaté dès la mise en exploitation du système, sur une durée de 5 ans.
- **Immobilisations corporelles** :
OSEO garantie régions ne détient aucune immobilisation corporelle.

➤ Principes et méthodes comptables d'évaluation des opérations génératrices d'un risque de crédit.

• Principe de ventilation des encours selon l'application du CRC 2002-03

Les engagements hors bilan donnés sont présentés selon l'application du CRC 2002-03 relatif à la ventilation des encours sains, des encours restructurés, des encours douteux et encours douteux compromis. L'activité de OSEO garantie régions est marquée par sa position de partenaire des banques. Aussi, les critères de classement retenus ont été arrêtés selon l'information en possession de OSEO garantie régions et en particulier celle communiquée par les banques.

- **Les encours douteux compromis** correspondent aux encours pour lesquels OSEO garantie régions est informée de la mise en jeu de sa garantie soit pour déchéance du terme ou survenance d'une procédure collective.
- **Les encours douteux** correspondent aux encours pour lesquels OSEO garantie régions est informée par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. Une provision est calculée à partir des données statistiques d'évaluation de la perte avérée.
- **Les encours restructurés** ne sont pas identifiés dans les encours hors bilan car d'une part les banques ne communiquent pas les informations permettant d'apprécier si la restructuration est hors ou dans le marché et d'autre part les restructurations n'affectent pas le résultat de OSEO garantie régions.
- **Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés**

L'établissement financier assure la gestion du contentieux et fait jouer les garanties réelles ou personnelles qu'il a pu obtenir. OSEO garantie régions l'indemnise au terme de ce processus, en y intégrant des intérêts intercalaires annuels calculés sur la créance que la banque a sur elle et sur la durée du portage.

Provisions sur encours d' OSEO garantie régions :

La provision au bilan correspond à la perte en capital ainsi que les intérêts contractuels couverts par la garantie d'OSEO garantie régions. Le risque d'appel en garantie d'OSEO garantie régions est provisionné pour chaque dossier en contentieux, dès lors qu'une déchéance ou une procédure collective est prononcée. Afin d'améliorer la couverture du risque, il a été mis en place, en 2007, une méthode statistique d'estimation des récupérations potentielles. Cette méthode, fondée sur l'observation des sinistres indemnisés sur les exercices antérieurs, permet de couvrir l'ensemble des dossiers tombés en contentieux.

OSEO garantie régions procède, depuis 2010, à une estimation du risque des engagements douteux à partir des informations fournies par la banque partenaire de la survenance d'au moins une échéance impayée. La provision s'élève au 31/12/10 à 4,4M€.

- **Méthode d'actualisation du provisionnement du risque de crédit avéré selon l'application du CRC 2002-03**

L'actualisation des pertes prévisionnelles n'a pas été calculée en raison du faible montant de ces provisions et de l'absence d'information sur le profil de décaissements à venir pour les sinistres connus.

- **Comptabilisation des commissions reçues selon l'application du CRC 2009-03**

L'application du règlement 2009-03 du CRC, obligatoire à compter du 01/01/2010, n'a pas d'incidence sur les comptes d'OSEO garantie régions compte tenu de la nature de son activité.

Principe de rattachement des produits et des charges

Les commissions sont comptabilisées à terme à échoir, un retraitement de fin d'année permet d'identifier les commissions perçues d'avance.

Engagements sociaux

Aucun engagement de retraite n'a été constaté puisque la société OSEO garantie régions n'emploie pas de personnel.

Note 1a

(en euros)

VENTILATION DU PORTEFEUILLE TITRES PAR CATEGORIE DE PORTEFEUILLE (CREANCES RATTACHEES INCLUSES, NETTES DE PROVISIONS)					
Différentes natures de titres	Portefeuille de placement		Portefeuille d'investissement		Total
	Titres cotés	Titres non cotés	Titres cotés	Titres non cotés	
Effets publics et valeurs assimilées ⁽¹⁾	745 155				745 155
Obligations et autres titres à revenu fixe ⁽¹⁾			213 754 262	49 504 307	263 258 569
Total	745 155	0	213 754 262	49 504 307	264 003 724

(1) dont émis par l'état ou les collectivités locales : 745 K€

MONTANT DES INTERETS COURUS ATTACHES AUX POSTES DU BILAN				
Bilan	Effets publics	Obligations	Total	
Coupons courus	32 398	4 373 565	4 405 964	
Total	32 398	4 373 565	4 405 964	

ECHEANCIER DU PORTEFEUILLE			
Etat des échéances des obligations et autres titres à revenu fixe		Etat des échéances des effets publics et valeurs assimilées	
Échéances-Durée résiduelle	Montants	Échéances-Durée résiduelle	Montants
Inférieure à 3 mois	51 788 916	Inférieure à 3 mois	
Inférieure à 1 an	24 638 345	Inférieure à 1 an	712 757
Inférieure à 5 ans	109 523 739	Inférieure à 5 ans	
Supérieure à 5 ans	72 934 004	Supérieure à 5 ans	
Créances rattachées	4 373 565	Créances rattachées	32 398
Total	263 258 569	Total	745 155

MOUVEMENTS DES TITRES (Y COMPRIS CREANCES RATTACHEES, HORS PROVISIONS)							
Nature du portefeuille	01/01/2010	Acquisitions	Remboursements	Cessions	Variations des créances rattachées	Variations surcote / décote	31/12/2010
Effets publics	743 174				-128	2 109	745 155
Obligations	206 743 042	200 535 392	-139 253 206		1 607 208	- 6 373 867	263 258 569
Total	207 486 216	200 535 392	-139 253 206	0	1 607 080	- 6 371 758	264 003 724

Note 1b

COMPOSITION DES PORTEFEUILLES (en euros)						
	Valeur au bilan pdc	En %	Valeur de marché	Différence	Plus-values (b)	Moins-values (c)
FONDS PROPRES						
OAT	712 756	12,50%	725 447	12 690	12 691	
Certificats de dépôt		0,00%				
Total titres de placement	712 756	12,50	725 447	12 690	12 691	0
Certificats de dépôt	4 988 916	87,50%	4 989 331	414		
Total titres d'investissement	4 988 916	87,50	4 989 331	414		
Total portefeuille fonds propres	5 701 673	100,00	5 714 778	13 104		
	Valeur au bilan pdc	En %	Valeur de marché	Différence	Plus-values (b)	Moins-values (c)
FONDS DE GARANTIE						
OAT		0,00%				
Certificats de dépôts		0,00%		0		
Total titres de placement	0	0,00	0	0	0	0
BMTN	30 000 000	11,82%	30 036 064	36 064		
Certificats de dépôt	14 000 000	5,51%	14 000 000			
Obligations	209 896 088	82,67%	211 340 719	1 444 361		
Total titres d'investissement	253 896 088	100,00	255 376 783	1 480 695		
Total portefeuille fonds de garantie	253 896 088	100,00	255 376 783	1 480 695		

➤ Note 2

CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (en euros)		
	2010	2009
A vue	42 289 212	61 498 299
Total	42 289 212	61 498 299

➤ Note 3

AUTRES ACTIFS (en euros)	2010	2009
Fonds en gestion pour compte de tiers	6 506 171	6 452 671
Etat - Dotations à recevoir sur fonds de garantie	10 122 939	17 119 918
Fonds de garantie des dépôts	33 360	30 160
Divers	0	24 925
TOTAL	16 662 469	23 627 674

➤ Note 4

Comptes de régularisation « ACTIF » (en euros)	2010	2009
Commissions à recevoir :		
- sur fonds propres	29 059	37 759
- sur fonds de garantie	29 055	37 755
Produits à recevoir sur fonds gérés	32 085	39 183
TOTAL	90 199	114 697

➤ Note 5

AUTRES PASSIFS (en euros)	2010	2009
Fonds en gestion pour compte de tiers	6 506 171	6 452 671
Etat - impôts et taxes	200 213	30 188
Créditeurs divers	655 078	317 227
TOTAL	7 361 462	6 800 086

➤ Note 6

Comptes de régularisation « PASSIF » (en euros)	2010	2009
Charges d'exploitation à payer	357 401	402 949
Commissions perçues d'avance :		
- sur fonds propres	408 721	303 321
- sur fonds de garantie	408 658	303 273
TOTAL	1 174 780	1 009 543

➤ Note 7 – Evolution des fonds de garantie(en euros)

FONDS	Fonds de garantie au 01/01/2010	Dotations (1)	Produits financiers	Commissions	Charge contentieuse	Participation aux PV	SOLDE AU 31/12/10
MIDI PYRENEES	10 096 519		236 543	73 200	-592 465		9 813 797
REGION HAUT RHIN	789 323		23 934	4 117	-91 092		726 283
REGION PACA	4 036 722		94 851	59 735	-405 109		3 786 199
AUVERGNE	4 158 151	1 500 000	95 915	74 052	-646 067		5 182 050
PAYS DE LOIRE	10 527 855	46 000	150 692	105 024	-515 328		10 314 243
POITOU CHARENTE	3 790 066	170 000	86 881	41 451	-132 239		3 956 160
CHAMPAGNE ARDENNES	4 159 396		94 907	25 491	-205 925	4 851	4 078 720
SEINE ET MARNE	1 397 530	-1 187 529	11 181	2 494	-11 778		211 897
GIRONDE FAC33	1 513 256		32 869	1 698	-1 610		1 546 214
PICARDIE	6 221 434		135 167	50 311	-352 435		6 054 477
REGION CENTRE	8 154 253	500 000	182 160	67 541	-200 760		8 703 194
LORRAINE	17 355 982	476 000	410 471	259 559	-1 455 319		17 046 693
CORSE	15 711 020		335 340	123 381	-207 656		15 962 086
ALSACE	2 973 054		67 654	42 065	-383 415		2 699 358
HAUTE NORMANDIE	5 366 071		113 580	63 145	-410 820		5 131 976
FRANCHE COMTE	5 185 017	1 176 300	144 088	81 638	-478 848		6 108 195
MOSELLE	940 596		23 097	4 781	-38 189		930 285
ILE DE FRANCE	39 248 107	12 500 000	935 072	764 947	-5 190 803		48 257 323
SARTHE	740 508	100 000	17 181	4 830	-39 328		823 192
AQUITAINE	6 539 665		138 437	65 842	-509 936		6 234 007
PARIS	4 154 588	571 400	99 258	55 776	-481 991		4 399 032
BASSE NORMANDIE	4 266 995		87 040	14 654	-27 709		4 340 979
LANGUEDOC ROUSSILLON	6 186 787		136 489	48 818	-505 924		5 866 169
REGION BAS RHIN	1 196 236		35 945	10 196	-129 583		1 112 794
REGION BRETAGNE	13 869 588	1 319 000	330 352	187 061	-1 074 613		14 631 388
BOURGOGNE	4 226 067		91 452	47 312	-343 819		4 021 013
NORD PAS-DE-CALAIS	12 094 039	3 000 000	269 520	211 257	-1 323 592		14 251 224
RHÔNE ALPES	16 045 827	2 255 000	299 306	190 739	-1 209 215		17 581 657
LIMOUSIN	4 097 969	1 552 400	89 477	60 563	-849 326		4 951 083
ASSURANCE DES FDS REG	33 417 746	1 273 850	680 960				35 372 556
FIP FRANCHE COMTE	332 848		6 771	1 660			341 279
RHÔNE ALPES FRERA	5 968 510		81 941	39 689	-294 262		5 795 878
	254 761 725	25 252 421	5 538 530	2 783 028	-18 109 155	4 851	270 231 401

(1) Le montant des dotations 2010 (25 252 K€) correspond aux dotations effectivement reçues en 2010, minorées des dotations à recevoir de 2009, majorées des dotations à recevoir sur les conventions signées en 2010.
Soit : (32 249 - 12 434 + 5 437 = 25 252)

➤ Note 8 – Provisions pour risques et charges

(en euros)	Solde au 01/01/2010	Dotations	Reprises	Récupérations et ajustements	Solde au 31/12/2010
Provision pour risques	20 202 536	21 959 280	5 648 544	3 919 367	32 593 906

➤ Note 9 – Capitaux propres(en euros)

(en euros)	31 décembre 2009	Affectation du résultat 2009	Augmentations de capital	Autres	31 décembre 2010
Capital social	4 800 000				4 800 000
Réserve légale	173 947	66 344			240 291
Autres réserves	3 025 000	1 275 000			4 300 000
Primes d'émission	612 417				612 417
Report à nouveau	18 761	-14 473			4 288
TOTAL	8 630 125	1 326 871	0	0	9 956 996

(en euros)	31 décembre 2010
Résultat de l'exercice	1 731 059
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	11 688 055

La répartition du capital est la suivante :

	31 décembre 2010
OSEO SA	52,49%
CDC	46,49%
CMGM	1,00%
Autres	0,01%

➤ Note 10 – Engagements hors bilan des fonds de garantie

(situation au 31 décembre 2010)

Le montant des engagements donnés figurant au hors bilan représente le montant cumulé des risques pris par OSEO garantie régions au 31 décembre 2010. La part des engagements autorisés non utilisés qui correspond aux encours non mis en place par les partenaires bancaires s'élève à 96 millions d'euros.

(en euros)

FONDS	ENCOURS SAINS	ENCOURS DOUTEUX COMPROMIS	ENCOURS DOUTEUX (PRE-CONTENTIEUX) ¹	TOTAL
MIDI PYRENEES	16 205 217	1 895 998	268 355	18 369 570
REGION HAUT RHIN	554 281	445 244	0	999 524
REGION PACA	10 662 831	636 920	366 337	11 666 087
AUVERGNE	13 859 575	717 850	261 225	14 838 651
PAYS DE LOIRE	25 997 296	782 329	251 913	27 031 538
POITOU CHARENTE	7 978 449	368 966	45 360	8 392 775
CHAMPAGNE ARDENNES	5 887 471	665 174	61 842	6 614 487
SEINE ET MARNE	119 732	34 190	0	153 922
GIRONDE FAC33	231 668	102 102	0	333 770
PICARDIE	10 411 816	750 632	66 378	11 228 826
REGION CENTRE	14 107 280	881 296	63 000	15 051 576
LORRAINE	44 151 046	3 866 375	828 701	48 846 123
CORSE	24 416 946	977 119	0	25 394 065
ALSACE	8 963 651	515 935	257 424	9 737 010
HAUTE NORMANDIE	12 108 982	570 989	86 100	12 766 071
FRANCHE COMTE	16 907 878	2 136 118	21 883	19 065 880
MOSELLE	695 733	232 032	0	927 764
ILE DE FRANCE	163 707 520	6 369 190	1 600 775	171 677 486
SARTHE	641 286	60 231	39 157	740 674
AQUITAINE	12 762 805	692 028	0	13 454 833
PARIS	12 508 910	730 688	0	13 239 597
BASSE NORMANDIE	3 546 839	33 414	0	3 580 253
LANGUEDOC ROUSSILLON	9 509 986	631 172	326 538	10 467 696
REGION BAS RHIN	1 434 670	668 793	0	2 103 463
REGION BRETAGNE	32 829 404	3 083 319	129 211	36 041 934
BOURGOGNE	9 555 761	749 822	0	10 305 583
NORD PAS-DE-CALAIS	41 595 018	848 035	1 126 117	43 569 170
RHÔNE ALPES	44 564 630	1 998 598	419 818	46 983 046
LIMOUSIN	10 795 235	994 937	207 099	11 997 271
FIP FRANCHE COMTE	553 442	0	0	553 442
REGION RHONE ALPES	250 150			250 150
FIP POITOU CHARENTE	561 441			561 441
RHÔNE ALPES FRERA	9 288 036	267 218	174 398	9 729 652
	567 364 983	32 706 714	6 601 630	606 673 327

(1) OSEO garantie régions procède, depuis 2010, à une estimation du risque des engagements douteux à partir de déclarations fournies par la banque partenaire sur la survenance d'au moins une échéance impayée.

➤ Ventilation des engagements hors bilan par type de contrepartie

(en euros)	TOTAL	Sociétés	Entrepreneurs individuels	Administrations	Particuliers	Autres
Engagement de garantie	567 364 983	567 364 983				
Engagement de garantie douteux compromis	32 706 714	32 706 714				

➤ Ventilation des engagements hors bilan par secteurs d'activité

(en euros)	TOTAL	Industries	Commerce	Tourisme	BTP	Services
Engagement de garantie	567 364 983	122 852 400	83 158 954	10 538 688	32 026 109	318 788 832
Engagement de garantie douteux compromis	32 706 714	9 401 859	5 043 881	484 811	2 604 067	15 172 096

➤ Note 11 – Intérêts et produits assimilés

(en euros)	2010	2009
Sur opérations avec les établissements de crédit	660 978	448 394
Sur opérations avec la clientèle	2 783 457	2 008 795
Sur opérations sur titres	79 726	121 535
TOTAL	3 524 161	2 578 724

➤ Note 12 – Charges générales d'exploitation

(en euros)	2010	2009
Convention de prestations de services avec OSEO garantie ⁽¹⁾	875 458	690 339
Autres frais administratifs	39 097	34 856
TOTAL	914 554	725 195

(1) Selon la convention règlementée art.225.38 qui a été signée le 20 décembre 1999 avec la société mère OSEO garantie au titre de la gestion des fonds de garantie

8. Rapport des Commissaires aux Comptes

8.1 Rapport sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2010

**OSEO garantie
régions**
*Exercice clos le
31 décembre 2010*

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société OSEO garantie régions, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Règles et principes comptables :

Les « règles de présentation et d'évaluation » présentées en annexe et en particulier le paragraphe relatif à la présentation des comptes, ainsi que la note 7 de cette annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de garantie gérés par votre société.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations comptables :

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, qui sont exposées dans le paragraphe « Méthode d'évaluation des provisions pour risques sur engagements hors bilan donnés » ainsi que dans la note 8 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture par des provisions spécifiques au passif du bilan.

Votre société détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les « règles de présentation et d'évaluation » ainsi que la note 1 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et aux instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

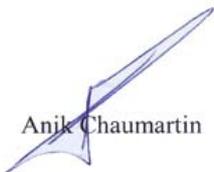
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 10 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Anik Chaumartin

Mazars



Virginie Chauvin

8.2 Rapport sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2010

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010

OSEO garantie régions
27/31 avenue du Général Leclerc
94710 MAISONS-ALFORT

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de prestations intragroupe entre OSEO, OSEO financement, OSEO innovation, OSEO garantie, OSEO garantie régions, OSEO bretagne, AUXI FINANCES, SCI du Crédit d'Equipement

Cette convention, qui a été signée le 17 mars 2008, a été autorisée par le Conseil d'administration du 10 mars 2008. Elle a pour objet de définir le cadre des prestations croisées et de fixer les principes généraux pour l'ensemble des refacturations intragroupe entre les différentes entités signataires.

Il est à noter que la société OSEO financement, devenue la SA OSEO a absorbé au 31 décembre 2010, les sociétés OSEO garantie, OSEO innovation et OSEO bretagne. Cette fusion par voie d'absorption est rétroactive au 1^{er} janvier 2010 sur le plan comptable et fiscal. Par conséquent, les prestations croisées au titre de l'exercice 2010 ne concernent plus que les entités OSEO financement, OSEO garantie régions et l'EPIC OSEO.

Les prestations de nature commerciale et coûts salariaux entre la SA OSEO et OSEO garantie régions au titre de l'exercice 2010 comptabilisent en charges (variable) 570 559,80 € et en charges (forfaitaire) 304 898,05 €.

b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'ont pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

Convention avec la SA OSEO relative au fonds Feder

Une convention autorisée par le Conseil d'Administration du 25 mars 2004, a pour objet de préciser les modalités du fonctionnement du dispositif FEDER entre la SA OSEO et OSEO garantie régions.

Aucune rémunération n'a été versée au titre de cette convention au cours de l'exercice 2010.

Fait à Neuilly sur Seine et Courbevoie, le 10 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

*Anik Chumartin
Associée*



Mazars

*Virginie Chauvin
Associée*



8.3 Rapport sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription

OSEO garantie
régions
Assemblée Générale
Extraordinaire du
30 mai 2011

Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés du plan épargne entreprise

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, et en exécution de la mission prévue par les articles L.225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription de 144 000 euros, réservée aux adhérents du plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des dispositions des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail.

Votre Conseil d'Administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient à votre Conseil d'Administration d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'Administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'Administration.

Fait à Courbevoie et Neuilly sur Seine, le 10 mai 2011

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit


Anik Chaumartin

Mazars


Virginie Chauvin

RAPPORT ANNUEL

OSEO garantie régions
S.A. à Conseil d'Administration
Au capital de 4 800 000 euros
319 997 466 RCS Créteil

Siège social :
27-31, avenue du Général Leclerc
94710 Maisons-Alfort Cedex
Tél. : 01 41 79 80 00 – Fax : 01 41 79 80 01

www.oseo.fr